

A Segré-en-Anjou Bleu, le 3 mars 2026

C	Destinataires	C	O	Destinataires	C
	Président			Communication	
	Président			Politiques T.	
				Conseil Dev.	
				Dev Economique	
COMPA		10 MARS 2026		Arrivée courrier	
	Aménagement du T.				
	Moyens Généraux				
	Financement				
	Autres Solidarités				

Communauté de Communes du Pays d'Ancenis  
A l'attention de Monsieur le Président  
Centre administratif Les Ursulines – CS 50201  
44156 ANCENIS – SAINT GÉRÉON CEDEX

Nos références  
FC/TP/ n°2026-0238

**Objet :** Avis sur le projet de SCoT de la COMPA  
**Affaire suivie par** Thibault PLARD, responsable service Planification, urbanisme et habitat

Monsieur le Président,

Vous avez sollicité l'avis du conseil communautaire d'Anjou Bleu Communauté sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis, arrêté par délibération du conseil communautaire de la COMPA en date du 11 décembre 2025. Par la présente, j'ai l'honneur de vous transmettre l'avis du conseil communautaire d'Anjou Bleu Communauté en date du 24 février 2026.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

La Vice-Présidente en charge de l'Urbanisme,

Françoise COUÉ



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de Maine-et-Loire  
Arrondissement de Segré-en-Anjou Bleu

Destinataires	G	O	Destinataires	C
Président			Communication	
DGS			Politiques T	
DCA			Conseil Dev.	
			Dev Economique	
COMPA			10 MARS 2026	Arrivée courrier
Aménagement du T.				
Moyens Généraux				
Environnement				
Animation Solidarités				

## Communauté de Communes Anjou Bleu Communauté

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

### Séance du 24 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 24 février à vingt heures trente, le conseil de la Communauté de Communes Anjou Bleu Communauté, convoqué le 12 février 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles GRIMAUD, président.

#### **NOMBRE DE CONSEILLERS : 47**

(quorum : 24)

#### **PRESENTS :**

ANGRIE ..... : DAVAL Marcel, RICHARD Marie-Noëlle  
ARMAILLÉ ..... : GALISSON Emmanuelle  
BOUILLÉ-MÉNARD ..... : GALON Yannick  
BOURG-L'ÉVÈQUE ..... : GAUDIN Hervé  
CANDÉ ..... : AUBRY Fabien, CROSSOUARD Pascal, ROBIN Marie-France  
CARBAY ..... : BRILLET Martial  
CHAZÉ-SUR-ARGOS ..... : COUE Françoise, VOISINE Laurent  
LOIRÉ ..... : ROBERT Jacques  
OMBRÉE D'ANJOU ..... : BALLE Matthieu, BOSSE Fabien, BUCHER Cécile, CHAPEAU Annie, ESNAULT Pierrick, GODDE Jacques, ROUSSEZ Olivier, SARAROLS Isabelle  
SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU ..... : BOULLAIS Sandrine, BOURDAIS Marie-Paule, BROSSIER Daniel, CHAUVEAU Carine, CHAUVIN Bruno, CHERE Nicolas, COQUEREAU Geneviève, FOURNIER Daniel, GAULTIER Jean-Noël, GRIMAUD Gilles, GUINEHEUX Christophe, LARDEUX Dominique, MOULLIERE Sandrine, ROMANN Colette, RONCIN Joël, THIERRY Irène

#### **Excusés ayant donné procuration :**

OMBRÉE D'ANJOU ..... : AILLERIE Pierre a donné pouvoir à ROUSSEZ Olivier.  
GUENNERY Julie a donné pouvoir à SARAROLS Isabelle.  
PROD'HOMME Anny a donné pouvoir à BOSSE Fabien.

#### **Excusés non représentés :**

CANDÉ ..... : JOUNEAUX Christelle  
CHALLAIN-LA-POThERIE ..... : ROBERT Anaël  
OMBRÉE D'ANJOU ..... : MORISSE Sophie  
SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU ..... : DANJOU Anne, MARSAIS Thérèse

#### **Absents non excusés :**

SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU ..... : GROSBOIS Marie-Bernadette, HEULIN Pierre-Marie, ROISNET Valérie

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** ..... : AUBRY Fabien

## Délibération 20260224-027 – Schéma de cohérence territoriale de la Communauté de Communes du Pays d’Ancenis – avis d’Anjou Bleu Communauté

### Présentation : Madame Françoise COUE

Madame la vice-présidente indique au conseil communautaire que, par délibération en date du 11 décembre 2025, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays d’Ancenis (COMPA) a arrêté son projet de schéma de cohérence territoriale (SCoT). Etant « *directement intéressée* », Anjou Bleu Communauté est sollicitée pour émettre un avis sur ce document et ce, dans un délai de 3 mois.

Le projet d’aménagement et de développement durables (PADD) du SCoT révisé de la COMPA s’articule autour des 2 grands axes suivants :

- Un territoire rayonnant et équilibré ;
  - o Une organisation multipolaire insérée dans un réseau territorial plus vaste ;
  - o Un territoire productif ;
  - o Un territoire d’accueil ;
- Un territoire résilient ;
  - o Un territoire qui affirme son identité naturelle et agricole ;
  - o Un territoire sobre qui préserve ses ressources naturelles ;
  - o Un territoire qui s’adapte aux risques et enjeux des changements climatiques ;

Les orientations contenues dans ce projet de SCoT semblent s’inscrire en cohérence avec les politiques publiques et actions menées par Anjou Bleu Communauté et ses Communes membres, orientations elles-mêmes traduites dans le SCoT de l’Anjou Bleu et le PLUi d’Anjou Bleu Communauté : développement des mobilités alternatives à la voiture individuelle, attention portée à la trame verte et bleue, préservation des équilibres résidentiels ...

Madame la vice-présidente attire cependant l’attention sur une extension prévue de la zone du Tesseau sur Freigné, commune déléguée de Vallons-de-l’Erdre. Cette extension, évaluée à 6 hectares selon le document d’orientations et d’objectifs (DOO), devra se faire en cohérence avec la politique de développement économique menée par Anjou Bleu Communauté. En effet, Anjou Bleu Communauté a programmé, dans son PLUi, l’extension de la zone du Tesseau (aujourd’hui quasiment complète). Une zone d’aménagement concerté est, à cet effet, en cours de création. Un développement global et harmonieux de ce secteur, tant d’un point de vue de l’aménagement (réseaux, accès, voiries...) qu’en matière de programmation et de temporalité semble donc nécessaire.

### **Le conseil communautaire**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l’article L.5214-16 | 1° ;

Vu le code de l’urbanisme, notamment son article L.143-20 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Anjou Bleu Communauté, modifiés en dernier lieu par arrêté préfectoral n° 2025-17 en date du 25 mars 2025 ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays d’Ancenis en date du 11 décembre 2025 arrêtant le projet de SCoT de la COMPA et tirant le bilan de la concertation ;

### **DÉCIDE**

- D’émettre un avis favorable au projet arrêté de SCoT du Pays d’Ancenis, sous réserve de réfléchir un projet d’aménagement global de la zone du Tesseau (secteur Candé/Vallons-de-l’Erdre), en

concertation avec Anjou Bleu Communauté et selon un phasage à long terme considérant les opérations d'aménagement d'ores et déjà engagées par Anjou Bleu Communauté sur cette zone.

Précise que :

- La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'île-Gloriette CS 24111, 44041 Nantes Cedex, ou par l'application *Télérecours Citoyens* accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

<b>Vote du conseil :</b>	
POUR :	39 voix
CONTRE :	-
ABSTENTION :	-

Le secrétaire de séance

**Fabien AUBRY**



Certifié conforme,  
A Segré-en-Anjou Bleu, le 26 février 2026,  
Le président

**Gilles GRIMAUD**

